

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Laon, le 27 juin 2022

L'état de catastrophe naturelle a **été reconnu** par arrêté interministériel paru au Journal Officiel le 25 juin 2022.

Au titre des inondations et coulées de boue des 13 et 14 juillet 2021 :

ORIGNY EN THIÉRACHE

La préfecture de l'Aisne rappelle que les sinistrés disposent d'un **déla**i de **10 jours** à compter de la publication de cet arrêté pour effectuer leur déclaration de sinistre auprès de leurs compagnies d'assurances.

